

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 mars 2025

RÉFORME DE L'AUDIOVISUEL PUBLIC ET SOUVERAINETÉ AUDIOVISUELLE - (N° 118)

AMENDEMENT

N° AC742

présenté par

Mme Taillé-Polian, M. Amirshahi, Mme Arrighi, Mme Autain, Mme Balage El Mariky, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, M. Biteau, M. Arnaud Bonnet, M. Nicolas Bonnet, Mme Chatelain, M. Corbière, M. Davi, M. Duplessy, M. Fournier, Mme Garin, M. Damien Girard, M. Gustave, Mme Catherine Hervieu, M. Iordanoff, Mme Laernoës, M. Lahais, M. Lucas-Lundy, Mme Ozenne, M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, Mme Sandrine Rousseau, M. Ruffin, Mme Sas, Mme Sebaihi, Mme Simonnet, M. Tavernier, M. Thierry et Mme Voynet

TITRE

Rédiger ainsi le titre de la proposition :

« visant à amoindrir l'indépendance de l'audiovisuel public à l'égard de l'exécutif ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement le groupe Écologiste et Social souhaite modifier le titre de cette proposition de loi, afin qu'il soit en cohérence avec son contenu et ses objectifs.

Si le groupe écologiste et social se félicite de la sortie de France Médias Monde du projet de holding, les craintes sur l'indépendance des médias publics se confirment avec la publication de l'étude d'impact du cabinet de Rachida Dati : la diversité des entreprises publiques est une garantie face aux pressions politiques. Or, non seulement la holding reviendrait à concentrer le pouvoir dans les mains d'un seul dirigeant, mais l'étude confirme les pires craintes avec l'affaiblissement du rôle du parlement dans le contrôle de l'audiovisuel public et la possibilité pour le futur PDG de répartir de manière discrétionnaire les crédits entre les filiales.